



COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 19 OCTOBRE 2018 A 9H30

**Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de l'article 30 du règlement intérieur**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 19 octobre à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 12 octobre 2018, s'est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Etaient excusés : Mme Jacqueline ANDRE, vice-Présidente, MM. Rémi BOUGAULT, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT.

Pouvoirs : néant.

Monsieur le Président constatant le quorum, la séance est ouverte.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1. Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2018
2. Compte-rendu des délégations
3. Marchés Publics
4. Transferts de compétences
5. Actualités
6. Echancier – 2nd semestre 2018 et 1^{er} semestre 2019

TRAVAUX DES COMMISSIONS

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

7. Aides au développement du réseau électrique

SOLIDARITE

8. Soutiens financiers à la rénovation énergétique
9. Aides aux familles pour impayés de gaz propane

TRAVAUX

10. Programmes de travaux 2018
11. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage
12. Convention de partenariat pour la rénovation des postes de transformation

NOUVELLES TECHNOLOGIES

13. MAPEO Calvados – convention de groupement de commande

CONCESSION ELECTRICITE

14. Protocole B – Traitement des dossiers en souffrance de réitération

ADMINISTRATION-FINANCES

15. Régie de recettes pour les recharges des véhicules électriques et hybrides : modification et clôture
16. Tickets restaurants 2019
17. Tableau des effectifs 2018 – Ajustement au 1^{er} janvier 2018

ENERGIE

18. Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical
19. Compétence « Energies Renouvelables »
20. Contrat patrimonial ADEME pour les projets bois

DOSSIERS

21. Petit cycle de l'Eau
22. Contrat de concession d'électricité

Le Bureau Syndical adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2018 et prend acte des communications du Président.

2018-07/BS/DB-01

Accord-cadre Electricité « 2016 » - 2èmes marchés subséquents ter (Lots 1 et 5)

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appels d'Offres, à savoir d'attribuer les lots 1 et 5 comme suit :

Lot		Attributaire
1	PDL de bâtiments et de bornes de recharge raccordés en basse tension avec une puissance ≤ 36 kVa (C5)	DIRECT ENERGIE
5	PDL de bâtiments dans le périmètre d'une régie d'électricité	ENERGEM

- **AUTORISE** le président à signer les lots n°1 et 5 de ces marchés subséquents n°2 ter, ainsi que toutes les pièces, documents et actes s'y rattachant, et à procéder à son exécution.

2018-07/BS/DB-02

Avenant n°1 au marché n°2018003000 - Cartographie : acquisition de données SIG « Caen-la-Mer » pour l'intégration du patrimoine Eclairage Public du Périphérique de CAEN dans le périmètre de la prestation et l'augmentation du montant maximum HT la première année de marché

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 proposé, au marché Cartographie : acquisition de données SIG « Caen-la-Mer », pour l'intégration du patrimoine Eclairage Public du Périphérique de CAEN dans le périmètre de la prestation et l'augmentation du montant maximum HT la première année de marché ;
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant et à le mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

2018-07/BS/DB-03

Transferts de compétences - Energies Renouvelables - Hermanville-sur-Mer, Ouilly-le-Tesson, Val d'Arry

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les transferts de la compétence à la carte « Energies Renouvelables », visée à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE, des communes de Hermanville-sur-Mer, Ouilly-le-Tesson et Val d'Arry ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte s'y rapportant.

2018-07/BS/DB-04

Aides au développement économique du réseau électrique

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser les participations et versements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 5 avril 2018 ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2018-07/BS/DB-05

Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA – Orbec / Caen

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les deux aides proposées, à savoir

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Gain énergétique estimé après travaux	Montant de l'aide proposée	
ORBEC	<ul style="list-style-type: none">• Isolation des parois par l'extérieur et des combles,• Remplacement de l'ensemble des ouvrants,• Installation d'une VMC Hygro B.	60 %	2 000 €	2 250 € frais de gestion inclus
CAEN	<ul style="list-style-type: none">• Isolation des parois intérieures,• Remplacement des ouvrants.	27 %	2 000 €	2 250 € frais de gestion inclus

- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-07/BS/DB-06

Soutiens financiers à la rénovation énergétique – INHARI – Mondeville

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'aide proposée suivante :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Gain énergétique estimé après travaux	Montant de l'aide proposée	
MONDEVILLE	<ul style="list-style-type: none">• Installation d'une chaudière Gaz à Condensation avec pose de radiateurs Basse Température, régulation, robinets thermostatiques, production d'eau chaude de 120 litres par la chaudière,• Installation d'une VMC simple flux auto réglable	50 %	2 000 €	2 250 € frais de gestion inclus

- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-07/BS/DB-07

Aides aux familles – Attribution d'une aide pour le règlement d'une facture de Gaz propane réseau – CCAS d'Orbec

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver une aide de 250 € au bénéficiaire d'une famille résidant sur la commune d'Orbec pour le règlement d'une facture de Gaz propane réseau ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6574 ;
- **AUTORISE** le Président à conclure la convention de soutien à une famille en difficulté, à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-07/BS/DB-08

Programme d'extension du réseau public d'électricité –6^{ème} tranche 2018

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la sixième tranche de travaux 2018, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée, concernant 8 projets, pour un montant de 158 605,15 € TTC ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2018-07/BS/DB-09

Programme de renforcement du réseau public d'électricité –6^{ème} tranche 2018

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la sixième tranche de travaux 2018, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée, concernant 7 projets, pour un montant de 332 476,82 € TTC ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2018-07/BS/DB-10

Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de MOULINS EN BESSIN au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux CULLY - « RUE DE VERDUN »

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés sur la commune nouvelle de Moulins-en-Bessin - CULLY - « RUE DE VERDUN » ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 818 du budget principal ;
- **ADOpte** la convention proposée ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

2018-07/BS/DB-11

Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de FIERVILLE-LES-PARCS au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux « CHEMIN DE L'EGLISE et CHEMIN MARTINE »

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés sur la commune de FIERVILLE-LES-PARCS, « CHEMIN DE L'EGLISE et CHEMIN MARTINE » ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 818 du budget principal ;
- **ADOpte** la convention proposée ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

2018-07/BS/DB-12

Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de MAY SUR ORNE, au titre de travaux d'éclairage public du lotissement « Les Pommiers »

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déléguer ponctuellement sa maîtrise d'ouvrage à la commune de May-sur-Orne, pour la réalisation des travaux d'éclairage public du lotissement « Les Pommiers » ;
- **DECIDE** d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 5 avril 2018 en la matière ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 ;
- **DECIDE** d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

2018-07/BS/DB-13

Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de REVIERS, pour le raccordement au réseau public d'électricité et pour la réalisation des réseaux de desserte intérieure d'électricité

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déléguer ponctuellement sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Reviere, pour la création du lotissement communal LE CLOSET ;
- **DECIDE** d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 5 avril 2018 en la matière ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2315 ;
- **DECIDE** d'adopter la convention proposée et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

2018-07/BS/DB-14

Avenant n°2 à la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de SOMMERVIEU, au titre des travaux basse tension électrique et éclairage public du lotissement communal « Les Pommiers »

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la rédaction d'un deuxième avenant à la convention initiale ayant expiré le 5 juin 2018, pour prolonger sa durée jusqu'au 31 décembre 2019 et modifier l'article 2 de l'avenant n°1, comme suit : « Les dispositions de cette délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage perdurent jusqu'au 31 décembre 2019 » ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette disposition ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant proposé et à le mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

2018-07/BS/DB-15

Convention de partenariat pour la rénovation des postes de transformation – Enedis/SDEC ENERGIE/CHANTIER école Normandie

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention proposée, visant à poursuivre le soutien à la création d'activités permettant de renforcer l'employabilité de personnes touchées durablement par le chômage ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6228.

2018-07/BS/DB-16

MAPEO Calvados - Convention de groupement de commandes pour la passation des marchés publics dédiés à la fourniture de matériels et prestations de services pour le SIG mutualisé porté par le Département du Calvados et le SDEC ENERGIE

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le groupement de commande proposé ;
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de matériels et prestations de services pour le SIG mutualisé porté par le Département du Calvados et le SDEC ENERGIE proposée ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente décision.

2018-07/BS/DB-17

Protocole B - Traitement des dossiers en souffrance de réitération

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, pour la période 2013/2017, le classement sans suite des dossiers listés en annexes 1 et 2 à la présente délibération après que la procédure de relance, comme elle est précisée ci avant, ait été engagée ;
- **DIT** que, dans le cas des dossiers pour lesquels le propriétaire répondrait favorablement aux relances du SDEC ENERGIE, la procédure initiale sera poursuivie jusqu'à la publication de l'acte notarié.
- **DEMANDE** la poursuite de la procédure de réitération pour les 4 propriétaires la refusant – annexe 3 ;
- **APPROUVE**, pour ce qui concerne les ouvrages qui seront réalisés sur un terrain propriété d'une commune déléguée, de conclure une convention de type protocole B avec la commune sans réitération de l'acte en la forme notariée.
- **DIT** que chaque fin d'année, il sera dressé la liste des protocoles B n'ayant pas été réitéré par acte notarié, l'année précédente, afin que le Bureau Syndical se prononce sur la suite à leur donner ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution des présentes décisions et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

2018-07/BS/DB-18

Clôture de la régie de recettes au budget principal visant l'activité « Recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV »

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de clôturer la régie de recettes visant l'activité « Recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV » au 19 octobre 2018 ,
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

2018-07/BS/DB-19

Création de la régie de recettes au budget annexe « Mobilité Durable », visant l'activité « Recharge pour véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV », jusqu'au 31 janvier 2019

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de la régie de recettes pour les recharges des véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène ou GNV, au budget annexe « Mobilité Durable » pour la période du 20 octobre 2018 au 31 janvier 2019, date de sa clôture ;
- **CHARGE** le Bureau Syndical de la mise en œuvre de cette régie, conformément à l'acte constitutif ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.

2018-07/BS/DB-20

Tickets restaurants 2019

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de porter la valeur faciale du ticket restaurant à compter du 1^{er} janvier 2019 à 6,70 € ;
- **DECIDE** de maintenir la prise en charge de l'employeur à 55% de cette valeur soit la somme de 3,68€ ;
- **DECIDE** de maintenir la prise en charge de l'agent à 45% de cette valeur faciale soit la somme de 3,02€ ;
- **AUTORISE** le Président à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-07/BS/DB-21

Tableau des effectifs 2018

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de clôturer 1 poste au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et d'ouvrir 1 poste au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et ce, à compter du 1^{er} juin 2018 ;
- **DECIDE** de clôturer 1 poste d'ingénieur et d'ouvrir 1 poste d'ingénieur principal, à compter du 1^{er} juin 2018 ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

2018-07/BS/DB-22

Commune d'Hermanville-sur-Mer : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture du futur pôle enfance jeunesse et socio-culturel

A noter que M. Jacques LELANDAIS, maire de la commune, ne participe pas au vote et laisse le soin à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente, de présider la séance pour ce dossier.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune d'Hermanville-sur-Mer ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture du futur pôle enfance jeunesse et socio-culturel de la commune et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-07/BS/DB-23

Commune de OUILLY-LE-TESSON : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture du préau de l'école

A noter que M. Jean-Yves HEURTIN, élu de la collectivité, ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de OUILLY-LE-TESSON ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture du préau de l'école communale et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-07/BS/DB-24

Commune de VAL-D'ARRY : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de la salle des fêtes située sur la commune déléguée de NOYERS-BOCAGE

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies renouvelables », visé à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de VAL D'ARRY ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACCEPTE** de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture de la salle des fêtes, située sur la commune déléguée de NOYERS-BOCAGE et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTE** le financement proposé pour ce projet, tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

2018-07/BS/DB-25

Contrat patrimonial ADEME pour les projets bois

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise en place d'un contrat patrimonial entre le SDEC ENERGIE et l'ADEME pour le financement de petits projets de production de chaleur renouvelable ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de ce contrat ;
- **ACCEPTE** de prendre en compte l'incertitude financière liée à l'atteinte des objectifs du contrat patrimonial pour définir la contribution du syndicat et de la collectivité ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

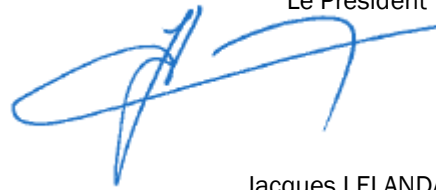
Départ de Mme Mireille DUFOUR.

Le Président présente les deux dossiers inscrits à l'ordre du jour, ne nécessitant aucune délibération du Bureau Syndical, à savoir :

- Le Petit cycle de l'eau
- Le contrat de concession d'électricité.

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 12h00.

Le Président



Jacques LELANDAIS

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service Structures, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.